

Mairie principale de Afareaitu  
Pk 9.2 c/mont – 98728 Moorea-Maiao  
Direction des Ressources et des Moyens  
Service Budgets et Recettes  
Tél : 40 55 04 58 / Fax : 40 56 19 26  
Mail : [regie@commune-moorea.pf](mailto:regie@commune-moorea.pf)



Réservé au SBR  
Arrivé le :

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPER UN TERRAIN COMMUNAL

### 1- Le demandeur

Nom, Prénom : .....  
Raison Sociale : .....  
Enseigne commerciale : .....  
N° Tahiti : ..... N° RC : .....  
Activité : .....  
Adresse géographique : .....  
Adresse postale (N° BP, Ville – Code postale) : .....  
N° Téléphone / Mobile : .....  
Mail : .....

### 2- L'emprise foncière communale

Parcelle située à :  Afareaitu  Teavaro  Paopao  Papetoai  Haapiti  
Préciser le lieu géographique : .....  
Motif d'occupation : .....  
Longueur : ..... Largeur : ..... Superficie totale en m<sup>2</sup> : .....  
Date(s) d'occupation(s) : .....  
Durée d'occupation (*nb : jours, mois, années*) : .....

*Par la présente demande, j'atteste avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur et des conditions d'utilisations.*

Fait à ....., le .....

*Signature du demandeur*

### Cadre réservé à l'administration communale :

1) Avis du Maire délégué(e) :

*Signature du Maire délégué(e)*

Date d'arrivée : .....  Favorable  Défavorable

Observation : .....  
.....

2) Décision du Maire de Moorea-Maiao :

*Signature du Maire de Moorea-Maiao*

Date d'arrivée : .....  Favorable  Défavorable

Observation : .....  
.....

### **Pièces à fournir obligatoirement :**

- Pièce d'identité valide : Carte National d'Identité **ou** Passeport
  - Facture d'électricité **ou** d'eau récente (-3 mois) indiquant l'adresse géographique du demandeur
  - Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du demandeur
  - Extrait d'immatriculation au RCS :
    - **Extrait-K** pour les entreprises individuelles
    - **Extrait-Kbis** pour les sociétés (SA, SARL, SAS, ...)
  - Avis de situation de l'ISPF récente (-3 mois) indiquant le numéro T.A.H.I.T.I
  - Attestation d'assurance à Responsabilité Civile (RC) couvrant la période d'occupation
  - Plan de situation de l'emplacement
  - Déclaration d'hygiène du Centre d'Hygiène et de Salubrité Public (CHSP) **pour toutes activités de restauration.**
  - Autres : .....
- 

### **Conditions d'utilisations et Tarifs :**

*Suivant délibération n°02/2020 du 20 février 2020*

Article 1 : Il est instauré une redevance pour l'occupation temporaire (de 1 jour à 12 mois des terrains communaux non agricoles).

Article 2 : le montant de cette redevance est fixé selon la surface exprimée en m<sup>2</sup> arrondie à l'unité supérieure en cas de décimales.

Article 3 : le montant au m<sup>2</sup> varie selon la durée de l'occupation et selon les forfaits suivants :

Pour une journée : **50 xpf /m<sup>2</sup>**

Pour un mois : **100 xpf/m<sup>2</sup>**

Pour 12 mois : **500 xpf/mois/m<sup>2</sup>**

Ces tarifs sont applicables à compter du rendu exécutoire de la présente délibération.

Article 4 : Aucune construction permanente ne devra y être réalisée. **Les normes d'hygiène, de sécurité et de salubrité publiques devront être respectées.**

Article 5 : la commune se réserve le droit de suspendre cette utilisation pour des besoins d'intérêt général (festivités, etc.) sans remboursement du forfait d'occupation.

Article 6 : Les intéressés devront faire une demande écrite à l'attention du Maire et s'acquitter de la redevance citée en article 3 auprès de la régie communale.

Après avis de la commission d'aides sociales, des réductions pouvant aller jusqu'à la remise gracieuse pourront être consenties par le maire aux particuliers, ainsi qu'aux associations et organismes dont l'objet premier est humanitaire, caritatif ou de soutien familial ou social, non subventionnées par la commune, qui en feront la demande.

[...]